

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2906

28 novembre 2011

SOMMAIRE

Acier Invest S.A.	139460	E. Jegen S.à r.l.	139443
Agera S.A.	139445	Gunnerston Properties S.A.	139488
Alcogro S.A.	139446	HCEPP II Luxembourg Finance II S.à r.l.	139446
Alpha Conseil S.A.	139450	HCEPP II Luxembourg Finance S.à r.l. ..	139451
Alvin-Toff S.à r.l.	139450	HCEPP Luxembourg Aqua S.à r.l.	139465
ASInstitute Sàrlu	139451	Hera Ermac	139470
Assetto Corsa S.A.	139459	Lafo-Immo S. à r.l.	139476
Astral Finance S.A.	139459	Modelo 3 S.à r.l.	139444
Auber S.A.	139459	Monte cara	139482
Avalon International S.à r.l.	139461	Patrimo Invest Luxembourg S.A.	139461
Avrone S.à r.l.	139465	Pergam Properties 1 S.C.A.	139468
Beaubien S.A.	139483	Q Luxembourg, S.à r.l.	139480
Belair Development S.A.	139488	Quark Luxembourg S.à r.l.	139480
BFI S.A.	139488	REI-Exotic S.à r.l.	139485
BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	139488	REIMART Group sàrl	139461
Borletti Group Management S.A.	139472	Resources Global Professionals (Luxem- bourg)	139451
Boucherie Mathieu S.à r.l.	139465	Sidora S.A.	139446
Bru II Venture Capital Fund, S.C.A., Sicar	139466	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka III S.à r.l.	139466
Bureau comptable et fiscal Claudette Wei- dert S.à r.l.	139473	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II S.à r.l.	139463
Bureau comptable et fiscal Claudette Wei- dert S.à r.l.	139473	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka I S.à r.l.	139457
Business Intelligence & ERP Consulting S.à r.l.	139473	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero I S.à r.l.	139474
Canopus Investments S.A.	139488	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero VI S.à r.l.	139478
Captiva Alstria 3	139442	York Global Finance 51 S.à r.l.	139454
Captiva Alstria 4	139483		
Celite B.V.	139474		
Concordium S.à r.l.	139459		
Diofa S. à r.l.	139476		

Captiva Alstria 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.808.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven,

On the sixth day of October,

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

“Captiva 2 Alstria Holding S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 41, avenue de la Liberté in L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under section B and number 114,458,

duly represented by Mr. Frédéric CHARTIER, general counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29 September 2011 (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent approves the interim accounts of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of “Captiva Alstria 3”, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under section B and number 130,808 (the Company) as at 30 September 2011;

- the Parent holds all the shares in the Company;

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 24 July 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 2096 of 26 September 2007 (the Mémorial C);

- the Company’s capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.00) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the accounts of the Company with respect to the financial year from 1 January 2011 to the present deed are approved at the date of the present meeting;

- discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandate;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze,

Le six octobre,

Par-devant Nous, Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Captiva 2 Alstria Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, à L-1931 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114.458,

dûment représentée par Monsieur Frédéric CHARTIER, «general counsel», demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg, le 29 septembre 2011 (la Société Mère),

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère approuve les comptes intérimaires de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Captiva Alstria 3», constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 130.808 (la Société), au 30 septembre 2011;

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la Société;

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 2096 du 26 septembre 2007 (le Mémorial C);

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- les comptes de la Société relatifs à l'exercice social de la période du 1^{er} janvier 2011 à ce jour sont approuvés à la date de la présente dissolution;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Chartier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2011. Relation: LAC / 2011 / 44913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142032/99.

(110164930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

E. Jegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.449.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011144703/9.

(110167868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Modelo 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 127.770.

—
DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND ELEVEN,
ON THE NINETH DAY OF SEPTEMBER.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Rédange sur Attert.

There appeared:

Modelo 2 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce under the section number B105432,

here represented by Mrs Caroline Ronfort, employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on the 8th of September, 2011 in Luxembourg, which proxy shall remain attached to the present deed,

hereafter named «the sole shareholder».

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That Modelo 3 S.à.r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section number B127770; hereafter named the "Company", has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, dated 10th April 2007, published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 1337 on July 3, 2007.

- That the share capital of the Company is established at EUR 125.000.-represented by 125.000 shares with a nominal value of EUR 1.per share;

- That the sole shareholder has successively acquired the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;

- The declarations of the liquidator have been verified, pursuant to a report that remains attached as appendix by Mr Manuel Mouget, with professional address at 20, Avenue Monterey in L-2163 Luxembourg, acting as "commissaire to the dissolution";

- That the liquidation of the Company is done and finalised;

- That full discharge is granted to the Company's Directors and Commissaire for their respective duties;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office in 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in french / Suit la traduction française

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE NEUF SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Rédange sur Attert,

A comparu:

Modelo 2 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section numéro B105432,

ici représenté par Mme Caroline Ronfort, employée, résident à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 8 Septembre 2011 à Luxembourg, laquelle procuration reste jointe au présent acte,

ci-après dénommée «l'associé unique».

Laquelle comparante, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que Modelo 3 S.à.r.l., régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section numéro B127770 ci-après nommée la "Société", a été constituée aux termes d'un acte de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 1337 le 3 Juillet 2007.

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 125.000.représenté par 125.000 parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1.-chacune;

- Que l'associé unique, s'est rendu successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par M. Manuel Mouget, avec adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, désigné "commissaire à la liquidation" par l'associé unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire à la liquidation de la Société;

-Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 20, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RONFORT, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 13 septembre 2011. Relation: RED/2011/1883. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 23 septembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011142261/100.

(110165003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Agera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.547.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGERA S.A.

Référence de publication: 2011144596/10.

(110168016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Alcogro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 96.922.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144601/10.

(110168174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

HCEPP II Luxembourg Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 97.608.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 OCT. 2011.

Pour: HCEPP II Luxembourg FINANCE II SARL

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Gianni De Bortoli

Référence de publication: 2011144782/15.

(110168460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Sidora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 163.940.

STATUTS

L'an deux mille onze,
le vingt-six septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, la présente minute restant en la garde et détention du notaire Jean-Joseph WAGNER,

A comparu:

Monsieur Janko CERAR, administrateur de société, demeurant à Miklosiceva 2A, 1230 Domzale, Slovénie, ici représenté par:

Monsieur Alexander DREU, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Ljubljana (Slovénie), le 10 août 2011.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par

le mandataire de la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la personne prénommée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «SIDORA S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quinze (15) mai de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Toutefois la (les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Toutes les trois cent vingt (320) actions ont été souscrites par Monsieur Janko CERAR, pré-qualifié.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

139450

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes et la société suivantes ont été nommées administrateurs:
 - a) Monsieur Jean-Nicolas dit John WEBER, comptable, né à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 mai 1950, avec adresse professionnelle au 36 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
 - b) Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, né à Luxembourg, le 09 septembre 1965, avec adresse professionnelle au 36 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
 - c) Monsieur Alexander DREU, employé privé, né à Maribor (Slovénie), le 03 juin 1968, demeurant au 18 avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Luxembourg.
3. A été nommée commissaire aux comptes:
 - la société «FIDU-CONCEPT S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 36 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 38.136).
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2016.
5. L'adresse de la Société est établie au 36 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: A. DREU, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12908. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011141098/221.

(110163541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Alpha Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 56.225.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011144602/12.

(110168007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Alvin-Toff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 110, route de Moutfort.
R.C.S. Luxembourg B 102.913.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011144603/10.

(110167787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

ASInstitute Sàrlu, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 17, boulevard Dr. Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 117.852.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ASInstitute S.à r.l.u.

Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Référence de publication: 2011144611/12.

(110168326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

HCEPP II Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 90.905.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 OCT. 2011.

Pour: HCEPP II Luxembourg FINANCE SARL

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Gianni De Bortoli

Référence de publication: 2011144783/15.

(110168461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Resources Global Professionals (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 660.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 112.070.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Resources Global Professionals (Belgium) NV, a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of Belgium, having its registered office at 44, Bougetlaan, 1130 Brussels, Belgium, and registered with the Register of Commerce and Companies of Brussels under number 0876972644,

hereby represented by Aline Mertz, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Resources Global Professionals (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.070 (the Company), constituted by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 4, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 724 of April 27, 2007. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on May 25, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1992 of September 14, 2007.

II. the agenda of the meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-) in order to bring it from its present amount of sixty thousand five hundred Euro (EUR 60,500.-) represented by four hundred and

eighty-four (484) shares in registered form, with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, to six hundred and sixty thousand five hundred Euro (EUR 660,500.-) by way of the issuance of four thousand eight hundred (4,800) new shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital;

4. amendment of the books and registers of the of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the relevant books and registers of the Company; and

5. miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-) in order to bring it from its present amount of sixty thousand five hundred Euro (EUR 60,500.-) represented by four hundred and eighty-four (484) shares in registered form, with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, to six hundred and sixty thousand five hundred Euro (EUR 660,500.-) by way of the issuance of four thousand eight hundred (4,800) new shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it subscribes to four thousand eight hundred (4,800) new shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-).

The contribution in cash to the Company is to be fully allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of six hundred thousand Euro (EUR 600,000.-) is now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the articles of association of the Company, which should forthwith read as follows:

“ 5.1. The Company’s corporate capital is fixed at six hundred and sixty thousand five hundred Euro (EUR 660,500.-) represented by five thousand two hundred and eighty-four (5,284) shares in registered form with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to effect the registration of the newly issued shares in the books and registers of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,200..

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-sixième jour de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Resources Global Professionals (Belgium) NV, une société anonyme régie par le droit belge, dont le siège social est situé au 44, Bougetlaan, 1130 Bruxelles, Belgique et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 0876972644,

ici représentée par Aline Mertz, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme précisé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Resources Global Professionals (Luxembourg) S.à r.l., une société privée à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 5, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.070 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 724 du 27 avril 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1992 du 14 septembre 2007.

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé de la manière suivante:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent mille euros (EUR 600.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante mille cinq cents euros (EUR 60.500,-), représenté par quatre cent quatre-vingt-quatre (484) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, à six cent soixante mille cinq cents euros (EUR 660.500) par voie de l'émission de quatre mille huit cents (4.800) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que décrit au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social;

4. modification des livres et des registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans les livres et registres concernés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent mille euros (EUR 600.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante mille cinq cents euros (EUR 60.500,-), représenté par quatre cent quatre-vingt-quatre (484) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, à six cent soixante mille cinq cents euros (EUR 660.500) par l'émission de quatre mille huit cents (4.800) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille huit cents (4.800) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de six cent mille euros (EUR 600.000).

L'apport en numéraire fait à la Société sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant total de six cent mille euros (EUR 600.000) est dès à présent à la disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à six cent soixante mille cinq cents euros (EUR 660.500) représenté par cinq mille deux cent quatre-vingt-quatre (5.284) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans les livres et registres concernés de la Société.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Evaluation des frais

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 2.200,.

Déclarations

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. MERTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2011. Relation: LAC/2011/43029. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011141764/159.

(110163848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

York Global Finance 51 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.093.

In the year two thousand eleven, on the fifth of September.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of York Global Finance 51 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 148.093, having a share capital of EUR 51,000, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 28 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 1 October 2009, modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on this date, which the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending.

The meeting was opened at 17:30 p.m. with Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Dimitar Morarcaliev, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Felipe Diaz Toro, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the Company's share capital from its current amount of fifty-one thousand (EUR 51,000) euro, divided into fifty thousand (51,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) per share, by an amount of one thousand euro (EUR 1,000), up to an amount of fifty-two thousand euro (EUR 52,000) through the issuance of one thousand (1,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) per share, to be entirely subscribed by York European Strategies Trading Limited;

2. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of incorporation to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at fifty-two thousand Euro (EUR 52,000.-) represented by fifty-two thousand (52,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital is present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented have declared that they have had due notice and gotten knowledge of the agenda prior to this meeting, and thus no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the Company’s share capital from its current amount of fifty-one thousand (EUR 51,000) euro, divided into fifty-one thousand (51,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) per share, by an amount of one thousand euro (EUR 1,000), up to an amount of fifty-two thousand euro (EUR 52,000) through the issuance of one thousand (1,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) per share.

Subscription and Payment

The one thousand (1,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) per share have been subscribed by York European Strategies Trading Limited, an exempted limited company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1984, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, duly represented by its investment manager, York Managed Holdings, L.L.C., a limited liability company having its principal place of business at 767 Fifth Avenue, 17th Floor, New York, NY 10153, USA, and are fully paid up in cash so that the amount of one thousand Euro (EUR 1,000) is as of now fully available to the Company.

Second Resolution

The general meeting resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at fifty-two thousand Euro (EUR 52,000.-) represented by fifty-two thousand (52,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le cinq septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des associés de York Global Finance 51 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.093, avec un capital social de cinquante et un mille Euro (EUR 51,000) (la «Société»), constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger du 28 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1908 du 1^{er} octobre 2009 et dont les statuts ont été modifiés en dernier

lieu suivant acte du Notaire pré-désigné par un acte daté de ce jour, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

L'assemblée est ouverte à 17:30 p.m. sous la présidence de Carole Noblet, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Dimitar Morarcaliev, juriste, demeurant à Luxembourg, ainsi que Felipe Diaz Toro, juriste, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'agenda de la présente assemblée est comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société de son montant actuel de cinquante et un mille Euro (EUR 51.000) représenté par cinquante et une mille (51.000) parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune, d'un montant de mille Euro (EUR 1.000) pour le porter à un montant de cinquante et deux mille Euro (EUR 52.000) par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites par York European Strategies Trading Limited.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme à cinquante et deux mille Euro (EUR 52.000) représenté par cinquante et deux mille (52.000) parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

3. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de mille Euro (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante et un mille Euro (EUR 51.000,-) représenté par cinquante et une mille (51.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de cinquante et deux mille Euro (EUR 52.000,-) par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription et Libération

Les mille (1.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune ont été souscrites par York European Strategies Trading Limited, un limited partnership existant selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1984, Grand Cayman KY1-1104, Îles Caïmans, dûment représenté par son investment manager, York Managed Holdings, L.L.C., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 767 Fifth Avenue, 17^{ème} étage, New York, NY 10153, USA, et sont entièrement payées de sorte que le montant de mille Euro (EUR 1.000) est mis à la disposition de la Société.

Deuxième Résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme à cinquante et deux mille Euros (EUR 52.000,-) représenté par cinquante et deux mille (52.000) parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Noblet, Morarcaliev, Diaz Toro, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12041. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011141923/144.

(110163674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.506.

In the year two thousand and eleven,
on the fifteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),
there appeared:

the undersigned, Sireo Immobiliefonds No. 5 SICAV-FIS, an investment company with variable capital - specialised investment fund (Société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé) incorporated under the form of a public limited company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 114.787,

duly represented by Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka I S.à r.l." (the "Company") a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 120.506, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, on 11 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 2241 on 30 November 2006, last changed by notarial deed of the same notary, on 06 February 2007, published in the Mémorial C, number 823 on 09 May 2007.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all eight hundred and thirty-eight (838) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related longterm interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and leasehold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

Consequently the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le quinzième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la soussignée «Sireo Immobiliefonds No. 5 SICAV-FIS», une société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé, enregistrée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS Luxembourg») sous le numéro B 114.787,

dûment représentée par Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration; laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le soussigné notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant est le seul associé de la société «Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka I S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 120.506, constituée par acte notarié du notaire soussigné, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 2241 du 30 novembre 2006, dernièrement modifié par acte notarié du même notaire, en date du 06 février 2007, publié au Mémorial C, numéro 823, le 09 mai 2007.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire de prendre acte que:

I. L'associé unique détient l'ensemble des huit cent trente-huit (838) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte qu'il puisse valablement prendre les résolutions sur les points à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

«L'objet social est le suivant:

- Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;
- Accorder un financement à des Sociétés d'Investissement à condition qu'ils soient, directement ou indirectement via un ou plusieurs Sociétés d'Investissement, contrôlés par la société; et/ou
- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les «Biens Immobiliers» doivent comprendre le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à l'immobilier (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier. Aux fins de cette clause, «Société d'Investissement» signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit finalement contrôlé par la société.

La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaires pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement pour faciliter la réalisation de son objet, y compris les opérations de couverture et/ou les risques de change.»

En conséquence, la résolution suivante a été prise:

Seule résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société dans sa version actuelle, comme indiqué au point 1 de l'ordre du jour.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12460. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011141805/114.

(110163735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Assetto Corsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 102.326.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011144612/12.

(110168000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Astral Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 132.904.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASTRAL FINANCE S.A.

FIDALUX

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011144613/12.

(110167739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Auber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 121.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144614/10.

(110167973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Concordium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 107.004.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Equity Trsut Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Domiciliation Agent

Référence de publication: 2011144653/14.

(110168371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Acier Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 148.475.

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE TRENTE SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "ACIER INVEST S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 4 rue J.P Probst L-2352, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 148475,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 2009, publié au Mémorial C n°2082 du 22 octobre 2009.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Carlo SANTOIEEMMA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Marco LAGONA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Sophie JACQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Toutes les actions étant nominatives, la convocation contenant l'ordre du jour a été faite par lettre recommandée envoyée aux actionnaires. Les justificatifs de ces convocations sont déposés au bureau.

II. Suivant la liste de présence, 3.200 actions sur les 3.200 actions existantes sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des actions présentes ou représentées, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, SERVICAC Sàrl, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B161.446.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. SANTOIEMMA, M. LAGONA, S. JACQUET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 07 octobre 2011. Relation: RED/2011/2095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 octobre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011141969/58.

(110164465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Avalon International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.177.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AVALON INTERNATIONAL S.à r.l.

Référence de publication: 2011144615/10.

(110168410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Patrimo Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6350 Dillingen, 10, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 143.514.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25/10/2011.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011145174/17.

(110167931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

REIMART Group sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 104, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 163.970.

STATUTS

L'an deux mil onze.

Le trois octobre.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Arsène REIS, salarié, né à Steinfort le 24 septembre 1958 (No. Matricule 19580924231), demeurant à L-8030 Strassen, 104 rue du Kiem.

2) Monsieur Jeronimo José MARTINS IRIA DUARTE, salarié, né à Povoá de Varzim (Portugal) le 26 septembre 1966 (No. Matricule 19660926316), demeurant à L-4430 Belvaux, 64 rue G.D. Charlotte.

3) Madame Maria Delia BAN, salariée, née à Alba Iulia (Roumanie) le 20 mars 1977 (No. Matricule 19770320480), épouse de Monsieur Jeronimo José MARTINS IRIA DUARTE, demeurant à L-4430 Belvaux, 64 rue G.D. Charlotte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «REIMART Group sàrl»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente de produits industriels, mobilier de bureau, mobilier secteur Horeca, mobilier urbain et signalisation, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution ... le 31 décembre 2011.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (Euro 12.400.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EURO (Euro 124) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Arsène REIS, prèdit	50 parts
- Monsieur Jeronimo José MARTINS TRIA DUARTE, prèdit	24 parts
- Madame Maria Delia BAN, prèdite	26 parts
Total: CENT PARTS SOCIALE	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (Euro 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 1.250.-).

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-8030 Strassen, 104 rue du Kiem.
- Est nommé gérant Monsieur Jeronimo José MARTINS ERIA DUARTE, prèdit.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant avec une des deux autres associés.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constitutants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Reis, Martins Iria Duarte, Ban, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 4 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13126. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 7 octobre 2011.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2011143052/79.

(110164539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.507.

In the year two thousand and eleven,
on the fifteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

the undersigned, Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, an investment company with variable capital - specialised investment fund (Société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé) incorporated under the form of a public limited company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 114.787,

duly represented by Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II S.à r.l." (the "Company") a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 120.507, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, on 11 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 2251 on 01 December 2006, last changed by notarial deed of the same notary, on 06 February 2007, published in the Mémorial C, number 832 on 09 May 2007.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all seven hundred and five (705) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related longterm interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and leasehold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

Consequently the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le quinzième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la soussignée «Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS», une société d'investissement à capital variable -Fonds d'investissement spécialisé, enregistrée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS Luxembourg») sous le numéro B 114.787,

dûment représentée par Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration; laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le soussigné notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant est le seul associé de la société «Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 120.507, constituée par acte notarié du notaire soussigné, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 2251 du 01 décembre 2006, dernièrement modifié par acte notarié du même notaire, en date du 06 février 2007, publié au Mémorial C, numéro 832, le 09 mai 2007.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire de prendre acte que:

I. L'associé unique détient l'ensemble des sept cent cinq (705) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte qu'il puisse valablement prendre les résolutions sur les points à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

«L'objet social est le suivant:

- Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;
- Accorder un financement à des Sociétés d'Investissement à condition qu'ils soient, directement ou indirectement via un ou plusieurs Sociétés d'Investissement, contrôlés par la société; et/ou
- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les «Biens Immobiliers» doivent comprendre le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à l'immobilier (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier. Aux fins de cette clause, «Société d'Investissement» signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit finalement contrôlé par la société.

La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaires pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement pour faciliter la réalisation de son objet, y compris les opérations de couverture et/ou les risques de change.»

En conséquence, la résolution suivante a été prise:

Seule résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société dans sa version actuelle, comme indiqué au point 1 de l'ordre du jour.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12463. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011141807/114.

(110163743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Avrone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.621.

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour AVRONE S.A.R.L.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011144617/13.

(110167943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Boucherie Mathieu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 68, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144621/10.

(110168302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

HCEPP Luxembourg Aqua S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 137.090.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 OCT. 2011.

Pour: HCEPP Luxembourg AQUA SARL

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Gianni De Bortoli

Référence de publication: 2011144784/15.

(110168459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Bru II Venture Capital Fund, S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 116.282.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011144622/10.

(110168186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 120.508.

In the year two thousand and eleven,

on the fifteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

the undersigned, Sireo Immobiliefonds No. 5 SICAV-FIS, an investment company with variable capital - specialised investment fund (Société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé) incorporated under the form of a public limited company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 114.787,

duly represented by Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka III S.à r.l." (the "Company") a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 120.508, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, on 11 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 2252 on 01 December 2006, last changed by notarial deed of the same notary, on 06 February 2007, published in the Mémorial C, number 839 on 10 May 2007.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all five hundred and fourteen (514) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related longterm interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and leasehold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

Consequently the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le quinzième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la soussignée «Sireo Immobiliefonds No. 5 SICAV-FIS», une société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé, enregistrée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS Luxembourg») sous le numéro B 114.787,

dûment représentée par Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration; laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le soussigné notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant est le seul associé de la société «Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka III S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 120.508, constituée par acte notarié du notaire soussigné, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 2252 du 01 décembre 2006, dernièrement modifié par acte notarié du même notaire, en date du 06 février 2007, publié au Mémorial C, numéro 839, le 10 mai 2007.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire de prendre acte que:

I. L'associé unique détient l'ensemble des cinq cent quatorze (514) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte qu'il puisse valablement prendre les résolutions sur les points à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit: «

L'objet social est le suivant:

- Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;
- Accorder un financement à des Sociétés d'Investissement à condition qu'ils soient, directement ou indirectement via un ou plusieurs Sociétés d'Investissement, contrôlés par la société; et/ou
- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les «Biens Immobiliers» doivent comprendre le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à l'immobilier (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier. Aux fins de cette clause, «Société d'Investissement» signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit finalement contrôlé par la société.

La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaires pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement pour faciliter la réalisation de son objet, y compris les opérations de couverture et/ou les risques de change.»

En conséquence, la résolution suivante a été prise:

Seule résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société dans sa version actuelle, comme indiqué au point 1 de l'ordre du jour.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12464. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011141808/114.

(110163792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Pergam Properties 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.242.

L'an deux mille onze, le quatre octobre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

PERGAM PROPERTIES GP S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.016,

agissant en sa qualité de gérant de la société PERGAM PROPERTIES 1 S.C.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.242,

elle-même ici représentée par Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une résolution dudit gérant prise en date du 3 octobre 2011.

Une copie du procès-verbal du 3 octobre 2011 restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

I. La société PERGAM PROPERTIES 1 S.C.A. a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 25 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2006 du 14 octobre 2009.

II. Ladite société PERGAM PROPERTIES 1 S.C.A. a actuellement un capital souscrit et entièrement libéré d'un million cinq cent quarante-quatre mille cinq cents dollars américains (USD 1.544.500,-) représenté par quinze mille deux (15.002) actions de catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune et quatre cent quarante-trois (443) actions de catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune.

L'article 6 des statuts fixe le capital autorisé de la Société à six millions de dollars américains (USD 6.000.000,-) et stipule que:

"Le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société à concurrence de quatre millions quatre cent cinquante-cinq mille cinq cents dollars américains (USD 4.455.500,-) de manière à le porter jusqu'à un montant de six millions de dollars américains (USD 6.000.000,-). Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,
- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,
- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,
- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,
- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,
- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,
- fixer les montants à émettre,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions
- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues;

- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,

- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société. "

Le Gérant de la Société reconnaît avoir reçu et accepté la souscription suivante en date du 29 septembre 2011:

- PERGAM PROPERTIES GP S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.016, souscrit soixante-sept (67) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune contre paiement total en espèces de six mille sept cents dollars américains (USD 6.700,-).

Les nouvelles actions mentionnées ci-dessus sont entièrement souscrites et intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant total de six mille sept cents dollars américains (USD 6.700,-) par versement à un compte de la Société, intégralement affecté au capital social.

Le montant total de six mille sept cents dollars américains (USD 6.700,-) a été mis à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

III. Suite à cette augmentation de capital, les articles 5 et 6 des Statuts sont modifiés comme suit:

" Art. 5. Capital social.

Le capital social émis de la Société est d'un million cinq cent cinquante et un mille deux cents dollars américains (USD 1.551.200,-) représenté par quinze mille deux (15.002) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, et cinq cent dix (510) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune. "

" Art. 6. Variations du capital social.

Le Gérant est autorisé à augmenter le capital de la Société à concurrence de quatre millions quatre cent quarante-huit mille huit cents dollars américains (USD 4.448.800,-) de manière à le porter jusqu'à un montant de six millions de dollars américains (USD 6.000.000,-). Pour la réalisation de cette augmentation de capital, le Gérant est en particulier spécialement autorisé à:

- décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions, et aux époques qu'il appréciera, de l'émission des actions nouvelles,

- décider d'émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches,

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les caractéristiques et catégories des actions nouvelles à créer,

- déterminer les conditions de souscription et de libération des actions nouvelles à émettre et le mode de libération de ces actions nouvelles,

- décider de limiter et de supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires,

- arrêter les prix et conditions des émissions, notamment les primes d'émission,

- fixer les montants à émettre,

- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions, notamment celle des frais entraînés par la réalisation de ces émissions

- refuser ou accepter tout ou partie des demandes de souscription reçues;

- prendre généralement toutes dispositions utiles, conclure tous accords, pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et d'arrêter toutes modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes,

- enfin à faire constater en la forme requise la ou les augmentations effectives du capital de la Société résultant de toute émission effectivement réalisée et modifier corrélativement les statuts de la Société,

Le tout conformément aux statuts de la Société et à la Loi telle qu'elle est définie aux statuts de la Société. "

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRANCOIS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2011. LAC/2011/44400. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142835/102.

(110165565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Hera Ermac, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.359.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Thierry Kauffman, avocat, residing in Luxembourg and acting as a delegate under a decision (the "Decision") dated 27 September 2011 given by Mr Henk Scheffer and Mr Thierry Royer acting together and with joint power in their capacity of delegates of the board of directors of Hera Ermac (the "Board"), a société anonyme having its registered office in L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 150.359 (the "Company"), pursuant to the resolutions taken by the Board on 21 September 2011 (the "Resolutions"). The Company was incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 22 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 216 of 2nd February 2010. The articles have been last amended by a deed of notary Maître Henri Hellinckx, prenamed on 22 September 2011, not yet published in the Mémorial. Extracts of the Resolutions and of the Decision, after having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed. The appearing party requested the notary to record the following declarations:

(I) Article 5.4 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

" **5.4. Authorised capital to issue Ordinary Shares**

5.4.1. The Company shall have an authorised capital of four hundred forty million eight hundred twenty-two thousand five hundred fifty US Dollars (USD 440,822,550) divided into two million nine hundred thirty-eight thousand eight hundred seventeen (2,938,817) Ordinary Shares, with a par value of one hundred fifty US Dollars (USD 150.-) each.

5.4.2. The Board of Directors is hereby authorised to issue further Ordinary Shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital referred to in Article 5.4.1 above in whole or in part as the Board of Directors in its discretion may determine, and to accept subscriptions for such Ordinary Shares subject to the limits and conditions set out as follows:

(a) the authorisation will expire four months after the publication in the Memorial C of the deed recording the resolutions of the sole shareholder passed on 22 September 2011, it being understood that such period of authorisation may be extended by resolution of the general meeting of Shareholders or the sole Shareholder (as the case may be);

(b) the Board of Directors is authorised to issue Ordinary Shares on such other terms and conditions as the Board of Directors may consider appropriate."

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under (I) above and further to the Resolutions and the Decision, the Company has on 27 September 2011 issued an aggregate number of one million thirty-eight thousand eight hundred seventeen (1,038,817) new ordinary shares with a par value of one hundred fifty US Dollars (USD 150) each, subscribed by its sole shareholder for a total subscription price of one hundred fifty-five million eight hundred twenty-two thousand five hundred fifty US Dollars (USD 155,822,550) fully allocated to the share capital of the Company.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of one hundred fifty-five million eight hundred twenty-two thousand five hundred fifty US Dollars (USD 155,822,550) by the issue of one million thirty-eight thousand eight hundred seventeen (1,038,817) ordinary shares in the Company. As a result of such increase of capital, article 5.1 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

"The issued capital is set at four hundred forty million eight hundred twenty-two thousand five hundred fifty US Dollars (USD 440,822,550) divided into two million nine hundred thirty-eight thousand eight hundred seventeen (2,938,817) Ordinary Shares, with a par value of one hundred fifty US Dollars (USD 150.-) each".

Evidence of the payment in cash to the Company of the total subscription price for the new ordinary shares has been shown to the undersigned notary.

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase in share capital are estimated at EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document was read to the appearing person, who signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Thierry Kauffman, avocat, résidant à Luxembourg et agissant en tant que délégué sous une décision (la "Décision") en date du 27 septembre 2011 prise par M. Henk Scheffer et M. Thierry Royer, agissant ensemble et de commun pouvoir dans leur capacité de délégués du conseil d'administration d'Hera Ermac (le "Conseil"), une société anonyme ayant son siège social au L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.359 (la "Société"), suite à des résolutions prises par le Conseil en date du 21 Septembre 2011 (les "Résolutions"). La Société a été constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, précité, le 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 216 du 2 février 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 septembre 2011, non encore publié au Mémorial. Des extraits des Résolutions et de la Décision, après avoir été signés ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, seront enregistrés ensemble avec le présent acte. La partie comparante a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

(I) L'article 5.4 des statuts de la Société prévoit les dispositions suivantes:

" 5.4. Capital autorisé pour l'émission d'Actions Ordinaires:

5.4.1. La Société a un capital autorisé de quatre cent quarante millions huit cent vingt-deux mille cinq cent cinquante Dollars des Etats-Unis(USD 440.822.550.-), représenté par deux millions neuf cent trente-huit mille huit cent dix-sept (2.938.817) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cent-cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 150.-) chacune.

5.4.2. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions Ordinaires supplémentaires jusqu'à ce que le capital libéré de la Société atteigne le montant du capital autorisé auquel il est fait référence à l'Article

5.4.1 Ci-dessus, en entier ou partiellement, selon ce que le Conseil d'Administration décidera à sa seule discrétion, et d'accepter des souscriptions pour ces Actions Ordinaires dans les limites et aux conditions suivantes:

(a) l'autorisation expirera quatre mois après la publication au Mémorial C de l'acte de constitution de la Société, étant entendu que cette période d'autorisation pourra être étendue par résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires ou de l'Actionnaire unique (selon le cas);

(b) le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions Ordinaires sur base des termes et conditions que le Conseil d'Administration considérera comme étant appropriés."

(II) En vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration de la Société tels qu'énoncés sous (I) ci-dessus, et suivant les Résolutions et la Décision, la Société a, le 27 septembre 2011, émis un total d'un million trente-huit mille huit cent dix-sept (1.038.817) nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale de cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 150), souscrites par son actionnaire unique pour un prix de souscription total de cent cinquante-cinq millions huit cent vingt-deux mille cinq cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 155.822.550) entièrement affectés au capital social de la Société.

(III) En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant total de cent cinquante-cinq millions huit cent vingt-deux mille cinq cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 155.822.550) par l'émission d'un million trente-huit mille huit cent dix-sept (1.038.817) actions ordinaires dans la Société. Il ressort d'une telle augmentation de capital que l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié de sorte qu'il ait la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à quatre cent quarante millions huit cent vingt-deux mille cinq cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 440.822.550) représenté par deux millions neuf cent trente-huit mille huit cent dix-sept (2.938.817) Actions Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 150.-)."

Une preuve témoignant du paiement en numéraire du prix total de souscription pour les nouvelles actions ordinaires a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses:

Les coûts, frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison de l'augmentation de capital social sont évalués à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la même date qu'en tête du présent document.

Le présent document original a été lu à la partie comparante qui l'a signé ensemble avec le notaire.

Signé: T. KAUFFMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44713. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143454/116.

(110166273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Borletti Group Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.174.

L'an deux mille onze.

Le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BORLETTI GROUP MANAGEMENT S.A.", ci-après dénommée la "Société", ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 116.174, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1374 du 17 juillet 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 439 du 20 février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Virginie Derains, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Stoffel, licencié et maître en science de gestion, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 11.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "La société est administrée par un conseil composé de 3 membres au moins et de 5 membres au maximum, actionnaires ou non. Le conseil d'administration devra nécessairement comporter un administrateur proposé par l'actionnaire A (l'administrateur A) et un administrateur proposé par l'actionnaire B (l'administrateur B")

2.- Nomination du conseil d'administration:

- M. Maurizio Borletti, administrateur A
- Mme Carole Farine, administrateur A
- M Jean Martin Stoffel, administrateur A
- M. Paolo de Spirt, administrateur B
- Mme Sonja Bemtgen, administrateur B

Il Tous les actionnaires de la Société ont été dûment convoqués à l'Assemblée par une convocation en date du 1 septembre 2011.

Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Il résulte de la liste de présence, que trois mille cent (3.100) actions en circulation sur un total de trois mille cent (3.100) actions, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte qu'elle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil composé de 3 membres au moins et de 5 membres au maximum, actionnaires ou non. Le conseil d'administration devra nécessairement comporter un administrateur proposé par l'actionnaire A (l'administrateur A) et un administrateur proposé par l'actionnaire B (l'administrateur B").

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme suit les membres du conseil d'administration:
- M. Maurizio Borletti, demeurant à F-75008 Paris, 22, rue Beaujon est nommé administrateur A et son mandat de Président du Conseil est confirmé.

- Mme Carole Farine, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé administrateur A

- M Jean Martin Stoffel, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé administrateur A

- M. Paolo de Spirt, demeurant à I-20136 Milan, 11, Via Giovanni Bellezza, est nommé administrateur B

- Le mandat de Mme Sonja Bemtgen, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en tant qu'administrateur B est confirmé.

Le mandat des administrateurs et du Président du conseil prend fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017. L'assemblée accepte la démission de Madame Virginie DERAÏNS, en tant qu'administrateur A de la Société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bemtgen, Derains, Stoffel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2011. Relation: EAC /2011/13030. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011143275/72.

(110166324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Bureau comptable et fiscal Claudette Weidert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 46, Gromscheid.

R.C.S. Luxembourg B 60.737.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Claudette Weidert

Gérante

Référence de publication: 2011144624/11.

(110167870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Bureau comptable et fiscal Claudette Weidert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 46, Gromscheid.

R.C.S. Luxembourg B 60.737.

Les comptes annuels au 20.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Claudette Weidert

Gérante

Référence de publication: 2011144625/11.

(110167872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Business Intelligence & ERP Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 152.444.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011144627/10.

(110167829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Celite B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.160,00.

Siège de direction effectif: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 100.454.

Il est porté à la connaissance de tous que World Minerals Luxembourg SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, associé unique de la Société, a changé d'adresse avec effet au 28 janvier 2008, le siège social de l'associé unique de la Société étant dorénavant sis au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Pour *CELITE B.V.*

Signature

Référence de publication: 2011144665/16.

(110167715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 114.968.

In the year two thousand and eleven,
on the thirteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

the undersigned, Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, an investment company with variable capital - specialised investment fund (Société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé) incorporated under the form of a public limited company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 114.787,

duly represented by Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero I S.à r.l." (the "Company") a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 114.968, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, on 15 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 1046 on 30 May 2006, last changed by notarial deed of the undersigned notary, on 13 May 2008, published in the Mémorial C, number 1832 on 25 July 2008.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all nine hundred and sixty-four (964) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related longterm interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and lease-

hold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

Consequently the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le treizième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la soussignée «Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS», une société d'investissement à capital variable -Fonds d'investissement spécialisé, enregistrée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS Luxembourg») sous le numéro B 114.787,

dûment représentée par Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration; laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le soussigné notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant est le seul associé de la société «Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero I S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 114.968, constituée par acte notarié du notaire soussigné, en date du 15 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1046 du 30 mai 2006, dernière modification par acte notarié du notaire soussigné, en date du 13 mai 2008, publié au Mémorial C, numéro 1832, le 25 juillet 2008.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire de prendre acte que:

I. L'associé unique détient l'ensemble des neuf cent soixante quatre (964) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte qu'il puisse valablement prendre les résolutions sur les points à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

«L'objet social est le suivant:

- Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;
- Accorder un financement à des Société d'Investissement à condition qu'ils soient, directement ou indirectement via un ou plusieurs Société d'Investissement, contrôlés par la société; et/ou
- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les «Biens Immobiliers» doivent comprendre le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à l'immobilier (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier. Aux fins de cette clause, «Société d'Investissement» signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts

ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit finalement contrôlé par la société.

La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaires pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement pour faciliter la réalisation de son objet, y compris les opérations de couverture et/ou les risques de change.»

En conséquence, la seule résolution suivante a été prise:

Seule résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société dans sa version actuelle, comme indiqué au point 1 de l'ordre du jour.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12443. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011141811/114.

(110163670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Lafo-Immo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3843 Schifflange, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 140.328.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011144819/9.

(110167766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Diofa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4152 Esch-sur-Alzette, 11, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 164.075.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le douze octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU

Madame Tania BOTO ROCHA, aide comptable, née à Luxembourg, le 9 février 1984, demeurant à B-6780 Messancy, 32, rue de la Halte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: DIOFA S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec la petite restauration.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Tania BOTO ROCHA, prénommée, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement comme suit

- par apport en nature d'un fonds de commerce de café situé à L-4152 Esch/Alzette, 11, rue Jean Jaurès, évalué par la comparante à onze mille cinq cents euros (€ 11.500,-) et
- par apport en numéraire pour un montant de mille euros (€ 1.000,-)

La comparante déclare que les préredits apports sont dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENT EUROS (€ 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, unique associée de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

- Monsieur Laurent JURDZIAK, serveur, né à Metz (France), le 29 juin 1965, demeurant à L-5485 Wormeldange, 1, rue Kundel.

II.- Est nommé gérant société:

Madame Tania BOTO ROCHA, p administratif renommée, de la

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4152 Esch/Alzette, 11, rue Jean Jaurès.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Boto Rocha, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011143360/76.

(110166185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.442.

In the year two thousand and eleven,
on the fifteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

the undersigned, Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, an investment company with variable capital -specialised investment fund (Société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé) incorporated under the form of a public limited company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 114.787,

duly represented by Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero VI S.à r.l." (the "Company") a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 117.442, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, on 27 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 1640 on 30 August 2006, last changed by notarial deed of the same notary, on 13 May 2008, published in the Mémorial C, number 1825 on 24 July 2008.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all seven hundred and fifty (750) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related longterm interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and leasehold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

Consequently the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le quinzième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la soussignée «Sireo Immobiliefonds No. 5 SICAV-FIS», une société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé, enregistrée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS Luxembourg») sous le numéro B 114.787,

dûment représentée par Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration; laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le soussigné notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant est le seul associé de la société «Sireo Immobiliefonds No. 5 Libero VI S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117.442, constituée par acte notarié du notaire soussigné, en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1640 du 30 août 2006, dernièrement modifié par acte notarié du même notaire en date du 13 mai 2008, publié au Mémorial C, numéro 1825, le 24 juillet 2008.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire de prendre acte que:

I. L'associé unique détient l'ensemble des sept cent cinquante (750) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte qu'il puisse valablement prendre les résolutions sur les points à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

«L'objet social est le suivant:

- Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;
- Accorder un financement à des Sociétés d'Investissement à condition qu'ils soient, directement ou indirectement via un ou plusieurs Sociétés d'Investissement, contrôlés par la société; et/ou
- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les «Biens Immobiliers» doivent comprendre le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à l'immobilier (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier. Aux fins de cette clause, «Société d'Investissement» signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit finalement contrôlé par la société.

La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaires pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement pour faciliter la réalisation de son objet, y compris les opérations de couverture et/ou les risques de change.»

En conséquence, la résolution suivante a été prise:

Seule résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société dans sa version actuelle, comme indiqué au point 1 de l'ordre du jour.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12458. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011141823/114.

(110163701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

**Q Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Quark Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.309.

In the year two thousand and eleven, the thirteenth day of September, before us, Maître Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the sole shareholder of Quark Luxembourg, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 62.309 and having a share capital of fifteen thousand U.S. Dollars (USD 15,000.-) (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 5, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 210 of April 3, 1998. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, dated November 10, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 47 of January 14, 2004. The Company was put into voluntary liquidation pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 1, 2005, published in the the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -No. 845 of September 6, 2005.

There appeared

Q America Two, LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Colorado, United States of America, having its registered address at 1800 Grant Street, Denver, CO 80203, Colorado, United States of America, registered with the Secretary of the State of Colorado, United States of America, under number 20091647826 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that it is the Sole Shareholder of the Company,

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's name into Q Luxembourg, S.à r.l. and subsequent amendment to article 4 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4.** The company will assume the name Q Luxembourg, S.à r.l., a company with limited liability”; and

2. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name to Q Luxembourg, S.à r.l. and resolves to amend and hereby amends article 4 of the Articles which shall henceforth reads as follow:

“ **Art. 4.** The company will assume the name Q Luxembourg, S.à r.l., a company with limited liability.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize septembre par-devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue une assemblée générale extraordinaire (ci-après l'Assemblée) de l'associé unique de Quark Luxembourg, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.309 et ayant un capital social de quinze mille dollars américains (USD 15.000) (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résidant alors à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 210 du 3 avril 1998. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 47 du 14 janvier 2004. La Société a été mise à liquidation volontaire suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 845 du 6 septembre 2005.

A comparu

Q America Two, LLC, une société à responsabilité limitée existante selon les lois de l'Etat du Colorado, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1800 Grant Street, Denver, CO 80203, Colorado, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of the State de l'Etat du Colorado, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 20091647826 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte:

I. qu'il est l'Associé Unique de la Société,

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en Q Luxembourg, S.à r.l. et modification subséquente de l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de Q Luxembourg, S.à r.l.»; et

2. Divers.;

III. que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en Q Luxembourg, S.à r.l. et de modifier et modifie par la présente l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de Q Luxembourg, S.à r.l.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011142845/102.

(110165312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Monte cara, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 16, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg F 8.883.

Les soussigné:

- Gabriela Santos dos Reis, Assistent parental, demeurant a 13 rue prince Henri L-9047 Ettelbruck, nationalité Portuguese

- Liliane Santos, ouvrière, demeurant a 29 rue forte Neipperg L-2230 Luxembourg, nationalité Portuguese

- Jorge Santos dos Reis, coffrer, demeurant a 16 rue Guillaume L-9046 Ettelbruck, nationalité portugue

- Paula Santos dos Reis, coiffeuse, demeurant a 5 place de la libération L-9060 Ettelbruck, nationalité Portuguese

- Isaura Santos, ouvrière, demeurant a 16 rue Guillaume L-9046 Ettelbruck, nationalité Portuguese

- Vitor Santos dos Reis, ouvrier, demeurant a 44 jean Jeures L-9034 Dudelange, nationalité portugue

- Isolina Santos dos Reis, ouvrière, demeurant a 26-30 avenue JF Kennedy L-9053 Ettelbruck nationalité Portuguese

- Manuel Delgado, ouvrier, demeurant a 23 rue de Bastogne L-9010 Ettelbruck, nationalité caboverdian

- Julio Moniz Carvalho, ouvrier, demeurant a 13 rue prince Henri L-9047 Ettelbruck, nationalité portugue

- Ludovina Santos dos reis, vendeuse, demeurant a 19 rue de Luxembourg L-7733, nationalité Portuguese

- Luis Rodrigues Delgado, ouvrier, demeurant a 5 place de la libération L-9060 Ettelbruck, nationalité caboverdian

Désirant créer entre eux une association, ont établi les statuts suivants:

STATUTS

Art. 1^{er}. Forme.

Il forme par les présentes une association régie par toutes les lois et règlements en vigueur, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

La association a pour objet, directement ou indirectement, en Luxembourg ou à l'étranger:

Aide les jeunes on cabo verde avec difficulté, travaille directement avec l'école de cabo verde et l'enfant; aussi avoir une participation dans l'activité sportive auprès des jeune luso caboverdian a Luxembourg propositions de petit classe football et de danse traditionnel.

Art. 3. Durée.

La durée de l'association est illimitée

Art. 4. Dénomination sociale.

L'association a comme dénomination sociale: Monte cara

Tous les acte, factures, annonce, publicités et documents émanant de la association mentionneront la dénomination sociale, précédée ou suivie de immédiatement de association sans but lucrative ou (a.s.b.l)

Art. 5. Siège social.

Le siège de la société est fixe a adressé provisoire a «16 rue Guillaume L-9046 Ettelbruck»

Art. 6. Conseil d'administration.

La association est administrée par un conseil compose de trois membres au moins et de quinze membres au plus; le conseil désignera dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Ces charges sont renouvelables tout le deux an par vote, tous les associe ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale, le président représente l'association, en cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président, ou à défaut de ce dernier, il sera désigné un remplaçant pour une séance par les membres présents, le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de disposition les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association qu'il représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires

6.1 Pouvoir du conseil

à l'égard des tiers l'association est engagée valablement par la signature conjointe du président ou vice-président et du secrétaire ou trésorier, sans que ceux-ci n'aient à justifier d'aucune délibération autorisation ou autre pouvoir spécial, les actions judiciaires sont intentées ou soutenues au nom de la seule association, quant aux mouvements financiers l'association ne peut être valablement engagée que par la signature conjointe du trésorier et du président ou vice-président pour toute dépense excédant le montant de deux mille (2000€), pour toute dépense inférieure a ce montant la seule

signature du trésorier est suffisante, le conseil peut délègue, sous sa responsabilité ses pouvoir a un ou a plusieurs de ses membre

6.2 Convocation et délibérations du conseil

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par tous moyens, même verbalement, au siège social ou en tout autre endroit indique dans la convocation. Le conseil délibère conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Art. 7. Cotisation.

Le taux des cotisations et du montant dix euro (10 €)

Art. 8. Modification des statuts.

La modification des statuts se fait d'après de article 9 de la loi 4 mars 1994

Art. 9. Conditions mise à l'entrée et la sortie des membres.

Tout le Person que vous entrée, peut entrer sont restrictions, respectons le règlement et la cotisation ci-dessus défini;

Tout le Person qui vous sortir, peut sortie librement avec un pré avis;

Art. 10. Mode de règlement de compte.

Le compte sont règle par année;

Du premier janvier, et prend fin, le trente et un décembre,

La fin de année le conseil d'administration arrête le conte, et fait sont budget pour la prochaine année, dépende de nouvel Project, avec la approbation de la assemblée générale ordinaire

Art. 11. Patrimoine.

On cas de dissoute le patrimoine de l'association et verse dans le total du montant

A un conte spécifique pour offrir à un groupe de jeune caboverdian une bourse d'étude

Fait en 10 exemplaires

Isolina Santos dos Reis / Liliane Barbosa Santos / Isaura Santos / Gabriela Santos

Dos Reis / Santos dos Reis Poutat / Jorge Manuel dos Reis / Manuel Januario

à Ettelbruck, le 14/10/2011.

Delgado / Louis Antonio Rodrigues Delgado / Ludovina des Assunção Santos dos

Reis / Vitor MANUEL SANTOS DOS REIS / Julio MONIZ CARVALHO.

Référence de publication: 2011143829/77.

(110166274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Beaubien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 111.814.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011144630/10.

(110167805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Captiva Alstria 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.815.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven,

On the sixth day of October,

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

"Captiva 2 Alstria Holding S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office in L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 114,458,

duly represented by Mr. Frédéric CHARTIER, general counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29 September 2011 (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent approves the interim accounts of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Captiva Alstria 4", incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number B 130,815 (the Company) as at 30 September 2011;
- the Parent holds all the shares in the Company;
- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 24 July 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 2112 of 27 September 2007 (the Mémorial C);
- the Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.00) each, all entirely subscribed and fully paid in;
- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the accounts of the Company with respect to the financial year from 1 January 2011 to the present deed are approved at the date of the present meeting;
- discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandate;
- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

Le six octobre,

Par-devant Nous, Maître Emile SCHLESER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Captiva 2 Alstria Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114.458,

dûment représentée par Monsieur Frédéric CHARTIER, «general counsel», demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg, le 29 septembre 2011 (la Société Mère),

laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère approuve les comptes intérimaires de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Captiva Alstria 4», constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 130.815 (la Société), au 30 septembre 2011;
- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la Société;
- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2112 du 27 septembre 2007 (le Mémorial C);
- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- les comptes de la Société relatifs à l'exercice social de la période du 1^{er} janvier 2011 à ce jour sont approuvés à la date de la présente dissolution;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;
- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Chartier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2011. Relation: LAC / 2011 / 44914. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142033/99.

(110164979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

REI-Exotic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1929 Luxembourg, 2, place Léon XIII.

R.C.S. Luxembourg B 164.049.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le six septembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1) Madame Tshingombe MPAKA, Commerçante, née à Matadi (RD CONGO) le 30 octobre 1968, demeurant à L-8281 Kehlen, 9, Juddegaass.

2) Madame Hélène REICHLING, vendeuse, née à Kinshasa (RD CONGO), le 29 janvier 1980, demeurant à L-4510 Obercorn, 56 route de Belvaux;

3) Mademoiselle Alina Diane ALINA, étudiante, née à Luxembourg, le 16 août 1997, mineure représentée par sa mère, madame REICHLING Hélène, prénommée;

4) Mademoiselle Glorie Esther Amélie ALINA, étudiante, née à Luxembourg, le 23 août 2000, mineure représentée par sa mère, madame REICHLING Hélène, prénommée;

5) Monsieur Yahshua Joseph REICHLING, né à Luxembourg, le 10 mai 2011, mineur représenté par sa mère, madame REICHLING Hélène, prénommée;

6) Monsieur Kassa-Kassa BOKOMBA, Conseil économique, né à Bolobo (RD CONGO), le 1^{er} février 1959, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal;

7) La société VILLA LOUISE Sàrl, immatriculée au R.C. de Luxembourg sous le numéro B 148300, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, ici représentée par Monsieur Kassa-Kassa BOKOMBA, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparant, ès-qualités qu'il agit, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une dénommée «REIEXOTIC S.à r.l.», (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La société a pour objet le commerce d'articles d'épicerie et accessoires, le commerce de produits cosmétiques et de coiffures.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par:

- Madame Tshingombe MPAKA, 20 parts sociales;
- Mademoiselle Alina Diane ALINA, 10 parts sociales;
- Mademoiselle Glorie Esther Amélie ALINA, 10 parts sociales
- Monsieur Yahshua Joseph REICHLING, 10 parts sociales
- Madame Hélène REICHLING, précitée, 15 parts sociales;
- Monsieur Kassa-Kassa BOKOMBA, précité, 15 parts sociales;
- La société VILLA LOUISE Sàrl, précitée, 20 parts sociales;

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ront) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1929 Luxembourg, 2, Place Léon XIII.
2. Madame Tshingombe MPAKA, prénommée, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Mpaka, Reichling, Bokomba, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11816. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011142853/137.

(110165897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Belair Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 123.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144631/10.

(110168177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

BFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 105.199.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011144634/10.

(110167815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 62.035.725,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.280.

Les comptes annuels pour la période du 29 mars 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144638/11.

(110167701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

**Canopus Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Gunnerston Properties S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 44.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011144657/13.

(110167800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.
